

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

16 septembre 2019

## Consultation publique sur les modifications de la réglementation AMF à la suite de la publication du rapport du groupe de travail de l'AMF sur le retrait obligatoire et l'expertise indépendante dans le cadre des offres publiques

Ce document contient des propositions de modifications de la réglementation à la suite de la publication du rapport du groupe de travail de l'AMF sur les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire et l'expertise indépendante dans le cadre des offres publiques. Les contributions sont à envoyer, d'ici le 15 octobre 2019, à [directiondelacommunication@amf-france.org](mailto:directiondelacommunication@amf-france.org) URL = [\[mailto:directiondelacommunication@amf-france.org\]](mailto:directiondelacommunication@amf-france.org)

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

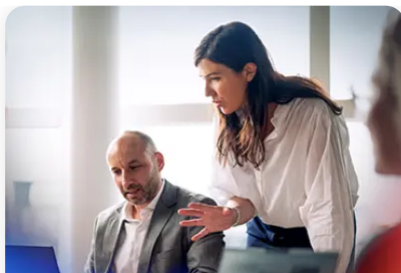


ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

13 mai 2026

Outil de gestion de la liquidité : l'AMF a l'intention d'appliquer les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

26 mars 2026

L'AMF clarifie sa doctrine sur plusieurs aspects relatifs aux sociétés de gestion de portefeuille



COMMUNIQUÉ AMF

INSTITUTIONNEL

28 janvier 2026

L'AMF décerne son prix Marie-Josèphe-Vanel de thèse de droit à Vincent Ramonéda



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*